



RAPPORT DE GESTION
SUR FORMULAIRE 51-102A1

TRIMESTRE CLOS LE
30 NOVEMBRE 2018

Le 9 janvier 2019

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Mise en garde concernant les informations prospectives.....	1
Activités de NAV CANADA.....	2
Stratégie financière et réglementation des tarifs.....	2
Faits saillants financiers.....	4
Principales questions financières.....	7
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	8
Produits.....	8
Charges d'exploitation.....	10
Autres (produits) et charges [y compris (le recouvrement) la charge d'impôt sur le résultat].....	11
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette).....	12
Mouvements du compte de stabilisation des tarifs.....	13
Autres éléments du résultat global.....	15
Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs.....	16
Perspectives financières.....	17
Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie.....	19
Transactions avec des parties liées.....	19
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	20
Informations financières trimestrielles (non audité).....	20
Analyse des résultats trimestriels.....	21
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	22
Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2018.....	22
Liquidités et stratégie de financement.....	23
Cotes de crédit.....	24
Besoins en trésorerie.....	25
Gestion du capital.....	26
Instruments financiers et gestion des risques.....	26
CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	27
Prises de position comptables futures.....	29
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS	30
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	30

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés intermédiaires non audités du trimestre clos le 30 novembre 2018 (le « premier trimestre de l'exercice 2019 ») de NAV CANADA et de ses filiales (aussi désignées dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du premier trimestre de l'exercice 2019 (les « états financiers du premier trimestre de l'exercice 2019 »), de nos états financiers consolidés annuels audités et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2018 (l'« exercice 2018 »), de notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018 ainsi que de notre notice annuelle 2018 datée du 25 octobre 2018 (la « notice annuelle de l'exercice 2018 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers consolidés du premier trimestre de l'exercice 2019 et de l'exercice 2018, notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018 ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2018, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), au www.sedar.com.

Nos états financiers sont établis en dollars canadiens (« \$ CA ») et ils sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Nos états financiers du premier trimestre de l'exercice 2019 ont été dressés conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société avant d'être déposé.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, les rubriques « INTRODUCTION – Principales questions financières – Circulation aérienne et redevances d'usage » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Perspectives financières » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir », « estimer », « se rapprocher » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « sera », « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés. Les risques et les incertitudes comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace d'attaques terroristes, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les catastrophes naturelles, les situations météorologiques, les préoccupations environnementales, les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, le succès de notre placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon LLC (« Aireon »), les pertes sur créances sur les placements, les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2018. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 9 janvier 2019 et peuvent changer après cette date. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Activités de NAV CANADA

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada. Nous sommes dotés d'installations dans l'ensemble du Canada et nous fournissons des services de navigation aérienne aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides électroniques à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

L'activité principale de la Société consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

Stratégie financière et réglementation des tarifs

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouverts au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant. Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent essentiellement au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice. Du fait des variations saisonnières prévues et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité, après la comptabilisation des ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

Comme il en a été fait mention au préalable, les redevances d'usage sont établies en fonction des besoins financiers de la Société, lesquels tiennent compte du volume estimatif de circulation aérienne et des charges prévues. Étant donné que les produits et les charges réels vont différer de ces estimations, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à des méthodes qui tiendront compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Lors de la préparation de nos états financiers consolidés, nous tenons compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si nos produits réels devaient dépasser nos charges réelles, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs, et il serait remis aux clients au moyen des redevances d'usage futures. Réciproquement, si les produits réels sont inférieurs aux charges réelles, l'insuffisance est inscrite comme un débit dans le compte de stabilisation des tarifs, et elle est récupérée auprès des clients au moyen des redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Par ailleurs, pour certaines transactions dont l'échéancier des flux de trésorerie diffère sensiblement du moment de la comptabilisation, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque les montants doivent être réalisés en trésorerie.

Lorsque nous établissons le niveau des redevances d'usage, nous prenons en considération les besoins financiers actuels et futurs de la Société (se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Faits saillants financiers

Résultats d'exploitation du trimestre clos le 30 novembre 2018

La Société a inscrit une perte nette de 2 \$ au premier trimestre de l'exercice 2019 (bénéfice net de 3 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2018). Compte non tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des autres ajustements aux comptes de report réglementaires, la Société a inscrit une perte nette de 8 \$ (11 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2018).

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2018	2017	Variation
Produits	357 \$	347 \$	10 \$
Charges d'exploitation	348	340	8
Autres (produits) et charges	17	18	(1)
Perte nette, compte non tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	(8)	(11)	3
Mouvement net des comptes de report réglementaires			
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	(9)	–	(9)
Ajustement approuvé initial ¹⁾	5	3	2
	(4)	3	(7)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	20	24	(4)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(11)	(15)	4
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(1)	–	(1)
Impôt sur le résultat	1	2	(1)
Opérations de couverture réalisées	1	–	1
	10	11	(1)
	6	14	(8)
Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	(2) \$	3 \$	(5) \$

¹⁾ Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, au cours de l'exercice 2019, le conseil a approuvé une diminution du compte de stabilisation des tarifs en conséquence d'une insuffisance prévue. Ainsi, un virement de 18 \$ (10 \$ pour l'exercice 2018) depuis le compte de stabilisation des tarifs se fait de manière constante au cours de l'exercice. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2018, un montant de 5 \$ a été viré depuis le compte de stabilisation des tarifs (3 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2017).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

La Société est assujettie à une législation qui régit le niveau de ses redevances (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs »). Le calendrier de comptabilisation de certains produits et de certaines charges recouvrées au moyen des redevances est établi en fonction du mouvement des comptes de report réglementaires. Le mouvement net des comptes de report réglementaires pour le trimestre clos le 30 novembre 2018 s'est soldé par un bénéfice de 6 \$, en comparaison de 14 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2018. Cette variation de 8 \$ des reports réglementaires est attribuable à une hausse de 7 \$ des reports de résultats favorables au moyen d'ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et à une diminution nette de 1 \$ des ajustements de report réglementaires visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions dans les périodes au cours desquelles elles seront prises en compte pour l'établissement des tarifs.

Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2018

Comme le démontre le tableau suivant, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 6 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2018 et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles positifs de 6 \$, lesquels constituent une mesure financière non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus). Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement ainsi que les investissements dans Aireon et les autres placements sous forme de participations. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société.

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2018	2017	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation ¹⁾	38 \$	19 \$	19 \$
Investissement ¹⁾	(32)	(39)	7
Financement ¹⁾	–	25	(25)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6	5	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	38	222	(184)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	44 \$	227 \$	(183) \$
Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR) :			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation ²⁾	38 \$	19 \$	19 \$
Dépenses d'investissement ²⁾	(32)	(43)	11
Remboursement d'impôt à l'égard du placement sous forme d'actions privilégiées ²⁾	–	4	(4)
Flux de trésorerie disponibles	6 \$	(20) \$	26 \$

1) Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2018 » pour obtenir une analyse de la variation des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du premier trimestre de l'exercice 2019.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Situation financière au 30 novembre 2018

Le tableau qui suit montre les variations importantes de nos actifs et de nos passifs entre le 31 août 2018 et le 30 novembre 2018 :

	30 novembre 2018	31 août 2018	Variation
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 \$	38 \$	6 \$
Débiteurs et autres	87	102	(15)
Prêt consenti à une partie liée	11	–	11
Placements	71	71	–
Autres actifs courants	20	17	3
	<u>233</u>	<u>228</u>	<u>5</u>
Actifs non courants			
Placement sous forme d'actions privilégiées	429	418	11
Prêt consenti à une partie liée	2	12	(10)
Avantages du personnel	1	2	(1)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	7	6	1
Immobilisations corporelles	733	735	(2)
Immobilisations incorporelles	928	932	(4)
Autres actifs non courants	1	1	–
	<u>2 101</u>	<u>2 106</u>	<u>(5)</u>
Total des actifs	<u>2 334</u>	<u>2 334</u>	<u>–</u>
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	972	954	18
Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	<u>3 306 \$</u>	<u>3 288 \$</u>	<u>18 \$</u>
Passifs			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	223 \$	247 \$	(24) \$
Produits différés	5	4	1
Partie courante de la dette à long terme	275	275	–
	<u>503</u>	<u>526</u>	<u>(23)</u>
Passifs non courants			
Dette à long terme	1 219	1 219	–
Avantages du personnel	1 095	1 070	25
Passif d'impôt différé	50	49	1
Autres passifs non courants	2	2	–
	<u>2 366</u>	<u>2 340</u>	<u>26</u>
Total des passifs	<u>2 869</u>	<u>2 866</u>	<u>3</u>
Capitaux propres			
Résultats non distribués	26	28	(2)
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	411	394	17
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	<u>3 306 \$</u>	<u>3 288 \$</u>	<u>18 \$</u>

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Pour une analyse des variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie depuis le 31 août 2018, se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT- Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2018 ».

La variation des passifs non courants au titre des avantages du personnel découle de l'effet du coût des prestations pour services rendus au cours de la période, des charges financières nettes et des cotisations à chacun des régimes d'avantages de la Société.

Les variations des soldes débiteurs et créditeurs des comptes de report réglementaires sont décrites plus en détail à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) ».

Le solde des résultats non distribués au 30 novembre 2018 correspond aux résultats jusqu'à cette date. Nous planifions nos activités de façon à atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier à la clôture de chaque exercice, après la couverture des charges au moyen des redevances d'usage et des autres sources de produits, et après les ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Par conséquent, le solde du compte des résultats non distribués s'est établi au même montant à la clôture de chacun des exercices, soit à 28 \$. Tout écart par rapport à ce montant à la clôture d'une période intermédiaire découle des variations saisonnières ou d'autres fluctuations prévues des produits et des charges.

Principales questions financières

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société :

1. Compte de stabilisation des tarifs

Au 30 novembre 2018, le compte de stabilisation des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ») affichait un solde créditeur de 128 \$, ce qui est supérieur au montant cible de 110 \$ pour l'exercice 2019 (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Le compte de stabilisation des tarifs a augmenté de 4 \$ au cours du trimestre clos le 30 novembre 2018 en raison des écarts favorables de 9 \$ par rapport aux résultats prévus, lesquels ont été contrebalancés en partie par l'ajustement approuvé initial de 5 \$ au compte de stabilisation des tarifs. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

2. Circulation aérienne et redevances d'usage¹

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2019, les volumes de circulation aérienne ont augmenté de 3,5 % sur douze mois. Le budget approuvé pour l'exercice 2019 et les prévisions actuelles de la Société pour l'exercice 2019 à l'égard de la circulation aérienne se fondent sur une croissance annuelle de 3,6 %.

Nous jugeons constamment nos besoins financiers ainsi que la circulation aérienne et nous mettons à jour régulièrement nos prévisions financières pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. Chaque trimestre, nous passons en revue l'information disponible la plus à jour provenant de sources au sein du secteur de l'aviation et les prévisions à l'égard des indicateurs macro-économiques; nous modifions ensuite les hypothèses qui sous-tendent nos prévisions en conséquence et nous évaluons la nécessité de modifier les tarifs.

¹ Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

3. Conventions collectives

Environ 88 % de nos effectifs sont syndiqués aux termes de huit conventions collectives. À la clôture de l'exercice 2018, la Société avait conclu de nouvelles conventions collectives avec sept des syndicats, lesquels représentent environ 93 % des membres syndiqués de son personnel.

Les échéances de ces conventions s'échelonnent de mars 2019 à février 2020.

Après le 30 novembre 2018, la Société a annoncé la ratification d'une convention collective avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada (l'« AFPC »), laquelle représente les 7 % restants des membres syndiqués de son personnel. La convention de trois ans qui vient d'être conclue prendra fin le 31 décembre 2020.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2018 et les notes afférentes aux états financiers du premier trimestre de l'exercice 2019 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

	Trimestres clos les 30 novembre			
	2018	2017	Variation	%
Redevances de survol	177 \$	174 \$	3 \$	2 %
Redevances d'aérogare	130	124	6	5 %
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	24	23	1	4 %
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	13	12	1	8 %
Total des redevances d'usage	344	333	11	3 %
Autres produits	13	14	(1)	(7) %
	<u>357 \$</u>	<u>347 \$</u>	<u>10 \$</u>	<u>3 %</u>

Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, les services liés à notre centre de conférence de notre installation de Cornwall (Ontario), la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que d'autres produits divers.

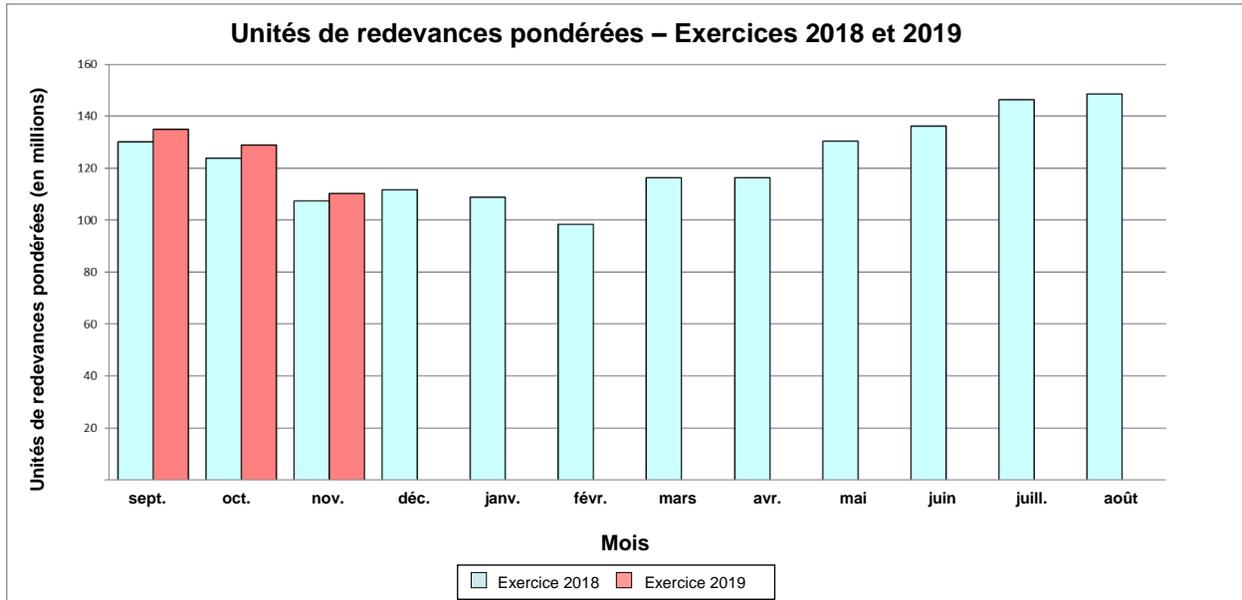
Les produits pour le premier trimestre de l'exercice 2019 se sont établis à 357 \$, comparativement à 347 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2018. L'augmentation de 10 \$ s'explique principalement par l'accroissement de 3,5 % des volumes de circulation aérienne enregistré au premier trimestre de l'exercice 2019.

La Société a modifié ses redevances d'usage avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2018. Ainsi, les tarifs de base en vigueur ont baissé en moyenne de 0,4 %, ce qui, dans les faits, prolonge la réduction de tarifs temporaire de 0,4 % instaurée le 1^{er} septembre 2017 qui avait été prévue à l'origine pour un an seulement.

Circulation aérienne

La croissance de la circulation aérienne au cours du premier trimestre de l'exercice 2019 reflète les niveaux saisonniers habituels. La circulation aérienne a augmenté de 3,5 % comparativement au premier trimestre de l'exercice 2018. Le graphique qui suit présente la circulation en « unités de redevances pondérées », lesquelles reflètent le nombre de vols, la taille des aéronefs et les distances parcourues.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)



Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien de passagers, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, les épidémies ou les pandémies, les situations météorologiques, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales, les tendances démographiques et d'autres facteurs.

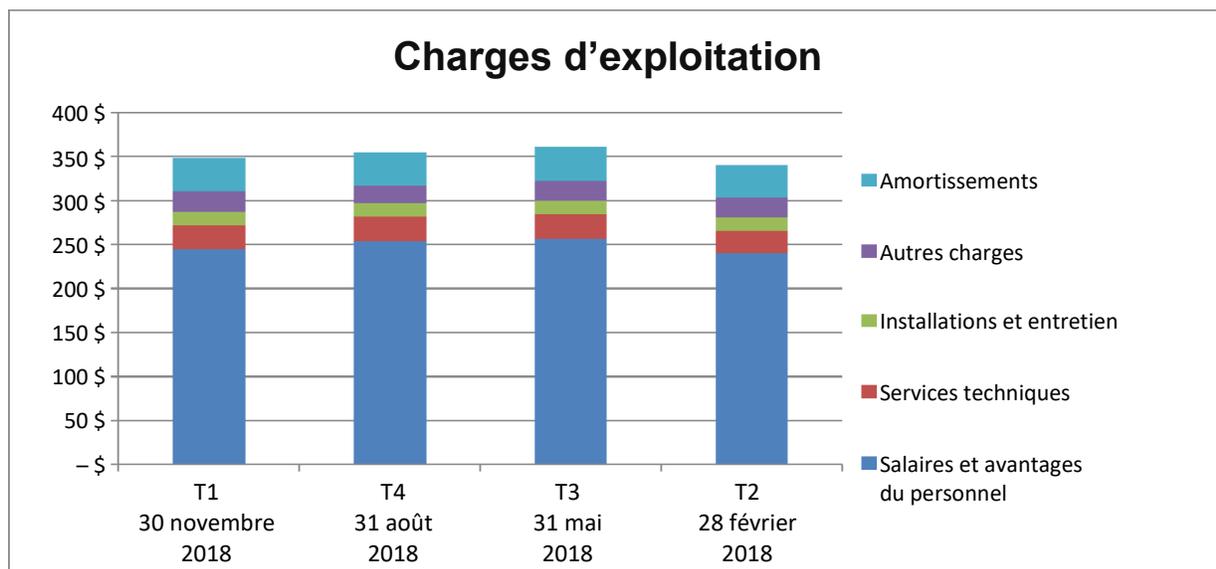
NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Charges d'exploitation

	Trimestres clos les 30 novembre			
	2018	2017	Variation	%
Salaires et avantages du personnel	245 \$	235 \$	10 \$	4 %
Services techniques	27	28	(1)	(4) %
Installations et entretien	15	15	–	0 %
Amortissements	38	38	–	0 %
Autres	23	24	(1)	(4) %
	348 \$	340 \$	8 \$	2 %

Les charges au titre des salaires et avantages du personnel ont augmenté de 10 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2019 par rapport au premier trimestre de l'exercice 2018, en raison surtout de l'augmentation des niveaux de rémunération et des charges liées aux heures supplémentaires découlant des hausses prévues par les conventions collectives ainsi que de l'augmentation des besoins en effectifs pour répondre à l'accroissement de la circulation aérienne, réaliser des projets et veiller à la formation des contrôleurs de la circulation aérienne.

Comme le démontre le graphique présenté ci-après, la plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.



NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Autres (produits) et charges [y compris (le recouvrement) la charge d'impôt sur le résultat]

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2018	2017	Variation
Produits financiers			
Produits d'intérêts	(1) \$	(1) \$	– \$
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾			
VAC II, PCAC et autres placements ²⁾	–	(1)	(1)
Placement sous forme d'actions privilégiées	(3)	(3)	–
	<u>(3)</u>	<u>(4)</u>	<u>(1)</u>
Total des produits financiers	<u>(4)</u>	<u>(5)</u>	<u>(1)</u>
Coût financier net lié aux avantages du personnel	10	14	4
Autres charges financières			
Charges d'intérêts	19	19	–
Autres (profits) et pertes			
Profits de change	(7)	(10)	(3)
Autres (profits) et pertes	(1)	–	1
	<u>(8)</u>	<u>(10)</u>	<u>(2)</u>
	<u>17 \$</u>	<u>18 \$</u>	<u>1 \$</u>

¹⁾ La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les produits d'intérêts et de dividendes liés à ces actifs financiers.

²⁾ Se rapporte au véhicule d'actifs cadre II (« VAC II »), au papier commercial adossé à des créances (« PCAC ») et à d'autres placements.

La diminution de 4 \$ du coût financier net lié aux avantages du personnel pour le premier trimestre de l'exercice 2019 en comparaison de celui du premier trimestre de l'exercice 2018 est essentiellement attribuable au fait que les charges financières ont été plus élevées que prévu, ce qui a été contrebalancé en partie par l'augmentation des produits d'intérêts.

La diminution de 3 \$ des profits et pertes de change est principalement attribuable aux profits latents résultant de la fluctuation de la valeur en dollars canadiens du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon par rapport à sa valeur en dollars américains.

Pour le premier trimestre de l'exercice 2019, la Société a inscrit un produit de 1 \$ résultant de la comptabilisation de sa participation dans Searidge Technologies Inc. (« Searidge ») selon la méthode de la mise en équivalence.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette)

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2018	2017	Variation
Compte de stabilisation des tarifs	(4) \$	3 \$	(7) \$
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	20	24	(4)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(11)	(15)	4
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(1)	–	(1)
Impôt sur le résultat	1	2	(1)
Opérations de couverture réalisées	1	–	1
	<u>6 \$</u>	<u>14 \$</u>	<u>(8) \$</u>

Le tableau figurant ci-après sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

Pour le premier trimestre de l'exercice 2019, le mouvement net du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite a diminué de 4 \$ comparativement à celui du premier trimestre de l'exercice 2018. Les ajustements réglementaires visant à porter le total de la charge au titre des prestations de retraite au niveau des cotisations aux régimes de retraite à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs ont été de 20 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2019, comparativement à 24 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2018.

La diminution de 4 \$ du mouvement net du compte de report réglementaire au titre du placement sous forme d'actions privilégiées au cours du premier trimestre de l'exercice 2019 est attribuable à une variation du compte de report réglementaire au titre des profits de change latents, qui est passé de 15 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2018 à 11 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2019.

Le mouvement net du compte de report réglementaire au titre de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 1 \$ a trait à la quote-part du résultat de Searidge comptabilisée par la Société selon cette méthode.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Mouvements du compte de stabilisation des tarifs

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 8 afférentes à nos états financiers consolidés annuels de l'exercice 2018. Le tableau qui suit présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2018	2017	Variation
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à l'ouverture de la période	124 \$	131 \$	(7) \$
Écart par rapport aux prévisions :			
Produits supérieurs (inférieurs) aux prévisions	(1)	4	(5)
Charges d'exploitation (supérieures) inférieures aux prévisions	12	(2)	14
Autres (produits) et charges inférieurs aux prévisions	12	11	1
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	(14)	(13)	(1)
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	9	-	9
Ajustement approuvé initial	(5)	(3)	(2)
Mouvement net du compte de stabilisation des tarifs comptabilisé dans le résultat net	4	(3)	7
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à la clôture de la période	128 \$	128 \$	-

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

L'augmentation de 4 \$ du compte de stabilisation des tarifs au cours du trimestre clos le 30 novembre 2018 s'explique avant tout par ce qui suit :

- le fait que les charges d'exploitation se sont situées au-dessous des prévisions, soit 12 \$ de moins, en raison essentiellement d'une baisse des charges au titre des salaires et des avantages du personnel ainsi que des charges d'exploitation non liées au personnel;
- le fait que les autres (produits) et charges se sont situés au-dessous des prévisions, soit 12 \$ de moins, en raison essentiellement de l'augmentation des profits de change sur notre placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et le fait que les charges financières nettes liées aux avantages du personnel se sont situées au-dessous des prévisions;

partiellement compensés par ce qui suit :

- le mouvement net de 14 \$ des comptes de report réglementaires, qui a été moins favorable que prévu du fait principalement de ce qui suit :
 - une charge réglementaire nette liée au placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon de la Société qui s'est située au-dessus des prévisions, soit 7 \$ de plus, afin de différer les profits de change latents attribuables à la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain;
 - une charge réglementaire qui s'est située au-dessus des prévisions, soit 1 \$ de plus, afin de différer la quote-part du résultat de Searidge comptabilisée par la Société selon la méthode de la mise en équivalence;
 - une charge réglementaire au titre des régimes de retraite qui s'est située au-dessous des prévisions, soit 9 \$ de moins, par suite essentiellement de cotisations aux régimes de retraite plus faibles;

partiellement compensées par ce qui suit :

- un ajustement réglementaire de 3 \$ pour comptabiliser un excédent sur les prestations d'invalidité à long terme (« ILD »);
- le fait que les produits se sont situés au-dessous des prévisions, soit 1 \$ de moins;
- l'ajustement prévu de 5 \$, qui correspond à la part pour le premier trimestre de l'exercice 2019 de la perte nette annuelle anticipée de 18 \$ au moment où le budget de l'exercice 2019 a été approuvé.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Autres éléments du résultat global

La comptabilisation des montants au titre des autres éléments du résultat global est compensée par des reports réglementaires en vue de différer la comptabilisation aux périodes au cours desquelles les transactions sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf dans le cas des flux de trésorerie liés aux instruments de couverture, qui sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs dans la même période que l'est la transaction de couverture sous-jacente, et des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel non capitalisés, qui sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des membres du personnel.

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2018	2017	Variation
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :			
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	– \$	100 \$	(100) \$
Mouvement net des comptes de report réglementaires	–	(100)	100
	–	–	–
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	5	1	4
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(5)	(1)	(4)
	–	–	–
Total des autres éléments du résultat global	– \$	– \$	– \$

En ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société, il n'y a eu aucun événement ou changement significatif qui aurait conduit à une réévaluation au cours du premier trimestre de l'exercice 2019. Ainsi, aucune réévaluation n'a été effectuée et il n'a pas été nécessaire de comptabiliser de variations des évaluations des régimes dans l'état des autres éléments du résultat global de la Société. Les profits de 100 \$ à la réévaluation comptabilisés pour le premier trimestre de l'exercice 2018 sont attribuables au fait que le rendement des actifs des régimes a été supérieur de 226 \$ au rendement prévu selon le taux d'actualisation de 3,60 % au 31 août 2017, ce qui a été compensé en partie par des pertes actuarielles de 126 \$ découlant d'une baisse de 10 points de base des taux d'actualisation, lesquels s'établissaient à 3,50 % au 30 novembre 2017.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2019, des ajustements de la juste valeur positifs de 5 \$ ont été inscrits relativement aux couvertures de taux d'intérêt de la Société en lien avec le refinancement d'instruments d'emprunt qui arriveront à échéance au cours de l'exercice 2019. Au premier trimestre de l'exercice 2018, des ajustements de la juste valeur positifs de 1 \$ ont été inscrits relativement aux couvertures de taux d'intérêt de la Société en lien avec des instruments d'emprunt qui sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2018.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs », les membres du conseil tiennent compte des besoins financiers actuels et futurs de la Société lors de l'établissement des redevances d'usage ainsi que :

- a) du solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs comparativement à son solde cible;
- b) du recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite.

Le tableau qui suit présente le solde du compte de stabilisation des tarifs comparativement à son solde cible ainsi que la mesure dans laquelle la charge de retraite réglementaire cumulative est inférieure aux cotisations.

	30 novembre 2018	31 août 2018	Variation
a) Solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs	128 \$	124 \$	4 \$
Solde cible du compte de stabilisation des tarifs ¹⁾	(110)	(104)	(6)
Excédent du compte de stabilisation des tarifs par rapport à son solde cible	(A) 18 \$	20 \$	(2) \$
b) Excédent des cotisations aux régimes de retraite par rapport à la charge de retraite	84	64	20
Solde réglementaire - recouvrement de cotisations	(118)	(98)	(20)
Charge réglementaire cumulative inférieure aux cotisations	(B) (34) \$	(34) \$	– \$
Montant à recouvrer progressivement au moyen de l'établissement des tarifs	(A+B) (16) \$	(14) \$	(2) \$

¹⁾ L'objectif à long terme quant au solde créditeur cible du compte de stabilisation des tarifs est de 7,5 % du total des charges annuelles prévues, déduction faite des autres (produits) et charges, compte non tenu des éléments non récurrents, sur une base continue. Pour l'exercice 2019, le solde cible est fixé à 110 \$.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Perspectives financières²

Les rubriques qui suivent présentent les résultats consolidés annuels projetés à l'heure actuelle de la Société pour l'exercice 2019 avant la stabilisation des tarifs, aux fins de comparaison avec les résultats réels pour l'exercice 2018.

	Exercice 2019	Exercice 2018	Variation	%
Avant la stabilisation des tarifs				
Produits	1 448 \$	1 415 \$	33 \$	2 %
Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires	1 479	1 422	57	4 %
Bénéfice net (perte nette) avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(31) \$	(7) \$	(24) \$	

Produits

Les produits pour l'exercice 2019 devraient augmenter d'environ 2,4 %, ou 33 \$, par rapport à ceux de 1 415 \$ pour l'exercice 2018 en raison surtout de l'accroissement prévu de 3,6 % de la circulation aérienne, mais cet accroissement sera compensé en partie par une diminution des autres produits. Comme il est indiqué à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits », les tarifs révisés, entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2018, prorogent dans les faits la réduction de tarifs temporaire de 0,4 % mise en œuvre à l'exercice 2018.

Dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018, nous avons présenté des produits prévus de 1 446 \$ pour l'exercice 2019. L'augmentation de 2 \$ des prévisions est principalement attribuable à une hausse des autres produits.

Charges d'exploitation et autres (produits) et charges

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges avant la stabilisation des tarifs pour l'exercice 2019 devraient se chiffrer à 1 479 \$. Il s'agit d'une augmentation de 4,0 % ou 57 \$ comparativement à l'exercice 2018, attribuable surtout aux facteurs suivants :

- l'augmentation des niveaux de rémunération et des charges liées aux heures supplémentaires découlant des hausses relatives à l'inflation prévues dans les conventions collectives, de l'augmentation des besoins en effectifs pour répondre à l'accroissement de la circulation aérienne et réaliser des projets, ainsi que de la formation accrue des contrôleurs de la circulation aérienne pour maintenir des niveaux optimaux d'effectifs partout au Canada;
- le premier exercice (partiel) au cours duquel des charges liées à la surveillance par satellite seront comptabilisées;
- les exigences d'exploitation accrues qui influent sur les installations et l'entretien ainsi que sur les autres charges;
- l'incidence de l'inflation.

² Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

À l'échelle de la Société, nos efforts demeurent axés sur les mesures d'économie respectueuses de la sécurité, laquelle est notre première priorité. Nos efforts visent à gérer l'effectif et les dépenses discrétionnaires, et nous poursuivrons la mise en œuvre de projets et de mesures efficaces visant l'amélioration de nos processus.

Dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018, nous avons présenté des charges d'exploitation et autres (produits) et charges prévus, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, de 1 465 \$ pour l'exercice 2019. L'augmentation de 14 \$ s'explique essentiellement par une hausse des niveaux de rémunération et des charges liées aux heures supplémentaires afin de répondre aux exigences en matière d'exploitation, ainsi que par une diminution du compte de report réglementaire au titre des cotisations aux régimes de retraite.

Flux de trésorerie

Compte tenu des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement qui sont prévus pour l'exercice 2019, la situation de trésorerie de la Société devrait, selon les prévisions actuelles, diminuer pour passer de 38 \$ au 31 août 2018 à 31 \$ au 31 août 2019. Ces perspectives en matière de trésorerie sont fondées sur des entrées de trésorerie annuelles prévues liées aux activités d'exploitation et de financement de 133 \$ et de 21 \$, respectivement, compensées en partie par des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de 161 \$. Les entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement se rapportent essentiellement à l'émission de billets à moyen terme de 225 \$ et au produit net découlant d'emprunts bancaires de 74 \$, en partie compensés par un remboursement de 275 \$ sur la dette à long terme et les intérêts de 2 \$ relatifs au fonds de réserve pour le service de la dette. Les activités d'investissement comprennent des sorties de trésorerie aux fins de dépenses d'investissement de 170 \$, compensés en partie par l'encaissement du produit de 9 \$ découlant du règlement d'instruments dérivés. Comme il est mentionné ci-après, la Société dispose actuellement de sources de financement adéquates lui permettant de répondre à tous ses besoins prévus en matière de flux de trésorerie.

Dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018, nous avons présenté une situation de trésorerie prévue de 31 \$ à la clôture de l'exercice 2019.

Compte de stabilisation des tarifs

Comme il est mentionné plus haut, la Société a mis en œuvre des révisions à ses redevances d'usage, avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2018, qui prolongent dans les faits la réduction de tarifs temporaire de 0,4 % mise en œuvre à l'exercice 2018.

La Société prévoit actuellement que le compte de stabilisation des tarifs affichera un solde créditeur de 93 \$ à la clôture de l'exercice 2019, en raison des montants estimés suivants : produits de 1 448 \$ et total des charges d'exploitation et autres (profits) pertes (y compris les autres ajustements réglementaires) de 1 479 \$ (avant la stabilisation des tarifs). Le solde cible du compte de stabilisation des tarifs pour l'exercice 2019 est fixé à 110 \$.

Dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018, nous avons prévu un solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs de 104 \$ à la clôture de l'exercice 2019. La baisse de 11 \$ du solde créditeur prévu au 31 août 2019 est attribuable à l'augmentation prévue des charges d'exploitation et des autres (produits) et charges (y compris les autres ajustements réglementaires), facteur compensé dans une certaine mesure par l'augmentation des produits.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Pour la période de douze mois close le 30 novembre 2018, la Société a inscrit une perte nette de 5 \$. Nos charges d'intérêts se sont élevées à 77 \$. Le bénéfice consolidé (après la stabilisation des tarifs) avant les intérêts s'est établi à 72 \$, ce qui représente 0,94 fois nos exigences en matière d'intérêts pour la période considérée et se situe légèrement au-dessous de notre cible de 1:1. La dotation aux amortissements pour cette période s'est élevée à 152 \$. Notre ratio de couverture par les flux de trésorerie s'est établi à 2,91 fois nos exigences en matière d'intérêts pour la période.

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

Nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de notre acte de fiducie cadre, et nous sommes assujettis à des clauses restrictives visant les biens liquides aux termes de notre acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, clauses aux termes desquelles les biens liquides maintenus doivent couvrir les intérêts sur les emprunts pour une période de 12 mois ainsi que 25 % de nos charges annuelles d'exploitation et d'entretien. Au 30 novembre 2018, nous respectons toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt, y compris celles de l'acte de fiducie cadre en ce qui a trait aux fonds de réserve, aux flux de trésorerie ainsi qu'aux clauses restrictives concernant les taux, de même que les exigences visant les biens liquides et les autres dispositions de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les membres de sa haute direction, les filiales, les coentreprises et les régimes de retraite agréés de son personnel. Les transactions conclues avec ces parties liées ne diffèrent pas sensiblement de celles présentées dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2018.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Informations financières trimestrielles (non audité)

	Trimestres clos les			
	T1 30 novembre 2018	T4 31 août 2018	T3 31 mai 2018	T2 28 février 2018
Produits	357 \$	414 \$	349 \$	305 \$
Charges d'exploitation	348	355	361	340
Autres (produits) et charges	17	26	(14)	30
	(8)	33	2	(65)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	–	1	10	(19)
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(8)	32	(8)	(46)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(4)	(2)	13	(7)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	10	20	(13)	8
	6	18	–	1
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(2) \$	50 \$	(8) \$	(45) \$

	Trimestres clos les			
	T1 30 novembre 2017	T4 31 août 2017	T3 31 mai 2017	T2 28 février 2017
Produits	347 \$	331 \$	332 \$	296 \$
Charges d'exploitation	340	333	348	328
Autres (produits) et charges	18	44	16	15
	(11)	(46)	(32)	(47)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	–	5	3	5
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(11)	(51)	(35)	(52)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	3	46	2	(3)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	11	47	25	21
	14	93	27	18
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	3 \$	42 \$	(8) \$	(34) \$

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Analyse des résultats trimestriels

Les variations trimestrielles des produits découlent essentiellement des fluctuations saisonnières. Habituellement, les produits sont plus élevés au quatrième trimestre (de juin à août) en raison de l'intensification de la circulation aérienne pendant les mois d'été et le deuxième trimestre (de décembre à février) affiche une baisse d'intensité de la circulation aérienne. La circulation aérienne au cours du premier trimestre de l'exercice 2019 a été supérieure de 3,5 % en moyenne à celle du premier trimestre de l'exercice 2018. Les solides résultats au titre de la circulation obtenus au cours de l'exercice 2018 ainsi que les projections relatives à la croissance de la circulation pour l'exercice 2019 ont permis à la Société d'instaurer des redevances révisées, donnant ainsi lieu à une réduction de 0,4 % en moyenne des tarifs de base en vigueur le 1^{er} septembre 2018, ce qui, dans les faits, prolonge la réduction de tarifs temporaire instaurée le 1^{er} septembre 2017 qui avait été prévue à l'origine pour un an seulement. Au cours de l'exercice 2019, nos clients paieront en moyenne les mêmes tarifs que ceux en vigueur pour l'exercice 2018.

La plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.

Les autres (produits) et charges fluctuent essentiellement en raison des éléments suivants :

- les ajustements de la juste valeur à l'égard des placements, y compris le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui varient selon des facteurs liés au marché et l'évolution des prévisions quant aux pertes sur créances;
- les variations du coût financier net lié aux avantages du personnel en raison des variations des taux d'actualisation annuels;
- les variations des (profits) ou pertes de change en raison du raffermissement ou du fléchissement du dollar canadien comparativement aux devises dans lesquelles transige la Société, soit essentiellement le dollar américain.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) fluctue en raison de ce qui suit :

- les variations du compte de stabilisation des tarifs fondées sur les écarts par rapport aux résultats prévus et l'ajustement initial approuvé;
- le recouvrement des cotisations au titre du déficit de solvabilité des régimes de retraite effectuées;
- les variations des cotisations et charges liées aux régimes de retraite du personnel;
- les variations des autres avantages du personnel, y compris les résultats favorables ou défavorables du régime d'ILD ainsi que les exigences en matière de capitalisation;
- les variations du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, avant impôt;
- les variations de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence;
- les variations de l'impôt sur le résultat;
- les variations des opérations de couverture latentes.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018 présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement. Nous n'avons pas modifié cette approche au cours du trimestre clos le 30 novembre 2018. Les paragraphes qui suivent portent sur les variations de notre trésorerie et de nos sources de financement depuis le 31 août 2018.

Au 30 novembre 2018, nous disposions d'un montant de 44 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que de facilités de crédit engagées de 1 190 \$, dont une tranche de 388 \$ était disponible pour une utilisation sans restriction (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »).

Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2018

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2018	2017	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation	38 \$	19 \$	19 \$
Investissement	(32)	(39)	7
Financement	–	25	(25)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6	5	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	38	222	(184)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	44 \$	227 \$	(183) \$
Flux de trésorerie disponibles (mesure financière non conforme aux PCGR) :			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Exploitation	38 \$	19 \$	19 \$
Dépenses d'investissement ¹⁾	(32)	(43)	11
Remboursement d'impôt sur le placement sous forme d'actions privilégiées ¹⁾	–	4	(4)
Flux de trésorerie disponibles	6 \$	(20) \$	26 \$

¹⁾ Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du premier trimestre de l'exercice 2019.

Comme il est indiqué au tableau précédent, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 6 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2018 et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles positifs de 6 \$. Il s'agit là d'une mesure financière non conforme aux PCGR définie à la rubrique « INTRODUCTION – Faits saillants financiers – Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2018 ».

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour le trimestre clos le 30 novembre 2018 ont correspondu à des entrées de trésorerie de 38 \$, en comparaison de 19 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2017, en raison principalement d'une hausse de 17 \$ des montants reçus au titre des redevances d'usage et d'un paiement de 26 \$ en vue du règlement au titre de la compression relative aux indemnités de cessation d'emploi effectué au cours du premier trimestre de l'exercice 2018 alors qu'aucun paiement de cette nature n'a été effectué au cours du premier trimestre de l'exercice 2019, facteurs atténués par une hausse de 18 \$ des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs et une hausse de 5 \$ des cotisations aux régimes de retraite au titre des services rendus au cours de la période.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre clos le 30 novembre 2018 se sont élevées à 32 \$, en comparaison de 39 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2017. Pour le premier trimestre de l'exercice 2019, les investissements dans les projets d'investissement se sont établis à 32 \$ (sorties de trésorerie de 32 \$), comparativement à 38 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2018 (sorties de trésorerie de 43 \$). Les sorties de trésorerie du premier trimestre de l'exercice 2018 avaient été compensées en partie par un remboursement de 4 \$ relativement à l'impôt payé au cours de l'exercice 2017.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement pour le trimestre clos le 30 novembre 2018 étaient de néant, contre 25 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2017. Les entrées de trésorerie du premier trimestre de l'exercice 2018 sont attribuables à un prélèvement de 25 \$ sur l'excédent de fonds du fonds de réserve pour le service de la dette.

Liquidités et stratégie de financement

Nos liquidités et notre stratégie de financement n'ont pas changé par rapport à celles présentées dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018.

Nous sommes exposés à un risque de refinancement lié à l'échéance de nos obligations et billets, y compris le versement annuel de principal de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Nous atténuons ce risque en nous assurant que nous avons accès à des facilités de crédit consenties d'un montant suffisant pour couvrir nos besoins de refinancement en cas de perturbation temporaire des marchés financiers ou d'accès bloqué aux marchés pour toute raison. La Société a déposé un prospectus préalable de base le 9 novembre 2017, qui est valide pendant une période de 25 mois.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Au 30 novembre 2018, les facilités de crédit étaient utilisées comme suit :

Facilités de crédit :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes ^{1), 2)}	675 \$
Facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite ³⁾	515
Total des facilités de crédit disponibles	1 190
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins de la capitalisation des régimes de retraite ³⁾	495
Moins : les lettres de crédit en cours à d'autres fins ²⁾	12
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	683
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien ⁴⁾	295
Facilités de crédit disponibles pouvant être utilisées sans restriction	388 \$

¹⁾ La facilité de crédit consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes d'un montant de 675 \$ est constituée de deux tranches d'un montant égal échéant le 12 septembre 2021 et le 12 septembre 2023. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 30 novembre 2018, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

²⁾ Au 30 novembre 2018, un montant de 12 \$ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée (y compris des lettres de crédit d'une valeur de 2 \$ émises pour le compte de Searidge). En lien avec cette facilité, une attribution de 25 \$ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 675 \$.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

- 3) Les facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes totalisant 515 \$, qui viendront à échéance le 31 décembre 2019, à moins qu'elles ne soient prorogées. Au 30 novembre 2018, un montant de 495 \$ avait été prélevé aux fins de la capitalisation des régimes de retraite aux fins de la solvabilité.
- 4) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin (se reporter également à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques – Fonds de réserve et instruments financiers »).

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	30 novembre 2018	31 août 2018
DETTE À LONG TERME :		
Obligations et billets à payer		
Aux termes de l'acte de fiducie cadre	475 \$	475 \$
Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale	1 025	1 025
	1 500	1 500
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés et des escomptes	(6)	(6)
Total des obligations et billets à payer	1 494	1 494
Moins la partie courante de la dette à long terme	(275)	(275)
Total de la dette à long terme	1 219 \$	1 219 \$
LIQUIDITÉS :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 \$	38 \$
Fonds de réserve pour le service de la dette	71	71
	115 \$	109 \$
Capacité d'emprunt consentie inutilisée ¹⁾	683 \$	683 \$

- 1) Une tranche de 388 \$ de cette capacité d'emprunt peut être utilisée de la manière décrite au tableau précédent (388 \$ au 31 août 2018).

Cotes de crédit

Les cotes de crédit suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société :

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
DBRS Limited (« DBRS »)	AA	AA (faible)	Stable
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA	AA-	Stable

Les cotes de crédit de la Société sont les mêmes que celles présentées dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2018 de la Société.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Besoins en trésorerie

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines des exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent et qui ont changé par rapport à celles présentées dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018.

Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 30 novembre 2018 pour les cinq prochains exercices et par la suite.

	Paiements à effectuer pour les exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2019	2020	2021	2022	2023	
Dette à long terme (y compris la partie courante ^{1), 2)}	1 500 \$	275 \$	25 \$	275 \$	25 \$	25 \$	875 \$
Paiements d'intérêts ²⁾	787	58	62	55	48	46	518
Engagements en capital ³⁾	78	28	19	6	3	3	19
Engagements découlant de contrats de location simple	85	5	6	5	5	5	59
Prêt consenti à une partie liée ⁴⁾	29	29	–	–	–	–	–
Total des obligations contractuelles	2 479 \$	395 \$	112 \$	341 \$	81 \$	79 \$	1 471 \$

Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités. Sont également exclus les autres passifs à long terme du fait principalement de l'incertitude quant au calendrier des flux de trésorerie et des éléments sans effet sur la trésorerie.

- 1) Les paiements représentent un principal de 1 500 \$. La Société entend refinancer ses emprunts en principal à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.
- 2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 16 afférente à nos états financiers consolidés annuels de l'exercice 2018.
- 3) La Société a des engagements fermes en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 78 \$ au 30 novembre 2018 (103 \$ au 31 août 2018).
- 4) Il s'agit de la capacité d'emprunt consentie inutilisée aux termes de l'entente de crédit-relais conclue avec Aireon. Au 30 novembre 2018, Aireon avait prélevé 7 \$ US (10 \$ CA). Après le 30 novembre 2018, le montant prélevé, y compris les intérêts courus, a été remboursé.

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement ».

Les cotisations de la Société à ses régimes de retraite sont analysées dans son rapport de gestion annuel de l'exercice 2018.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Gestion du capital

La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et de certains avantages du personnel, comme l'indique le tableau ci-après. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

	30 novembre 2018	31 août 2018
Obligations et billets à payer	1 494 \$	1 494 \$
Capitaux propres :		
Résultats non distribués	26	28
Comptes de report réglementaires		
Soldes débiteurs	(972)	(954)
Soldes créditeurs	411	394
Avantages du personnel :		
Actif du régime d'ILD	(1)	(2)
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	727	707
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	18	18
Total du capital	<u>1 703 \$</u>	<u>1 685 \$</u>

L'approche et les objectifs de la direction en matière de gestion du capital sont les mêmes que ceux décrits dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2018 de la Société.

Instruments financiers et gestion des risques

Fonds de réserve et instruments financiers

Aux termes de l'acte de fiducie cadre, nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Nous sommes également tenus de conserver un certain montant de biens liquides aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Les exigences au titre du fonds de réserve pour le service de la dette et du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien sont les mêmes que celles décrites dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018.

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. L'exposition de la Société aux risques financiers et sa façon de gérer chacun de ces risques sont décrites dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2018 de la Société. Ces risques et la gestion par la Société de son exposition à ces risques n'ont pas changé significativement au cours du trimestre clos le 30 novembre 2018.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

Couverture d'assurance – Le plus récent renouvellement de notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation, d'un montant de couverture responsabilité de 5 250 \$ US (6 978 \$ CA) remonte au 15 novembre 2018. Cette police d'assurance, souscrite auprès de consortiums d'assureurs membres du Lloyd's de Londres et d'autres assureurs internationaux, couvre l'ensemble de nos responsabilités envers des tiers au titre des activités liées au SNA au titre de lésions corporelles et de dommages matériels. La Société a souscrit une police d'assurance pour risque de guerre de 2 000 \$ US (2 658 \$ CA) par sinistre assortie d'un plafond global de 4 000 \$ US (5 317 \$ CA) pour les périodes postérieures au 30 juin 2016. Cette police d'assurance a été renouvelée le 15 novembre 2018, elle n'est pas résiliable et elle n'entraîne pas de coûts importants pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

Procédures judiciaires – La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du premier trimestre de l'exercice 2019 de la Société ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les principales méthodes comptables utilisées aux fins de l'établissement des états financiers du premier trimestre de l'exercice 2019 sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels de l'exercice 2018 de la Société, sauf pour ce qui est de l'application des nouvelles normes, des modifications et des interprétations entrant en vigueur ou adoptées par anticipation le 1^{er} septembre 2018, comme il est décrit ci-après. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

Les normes suivantes ont été adoptées par la Société en date du 1^{er} septembre 2018 :

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

L'IFRS 15 instaure un nouveau modèle selon lequel les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients doivent être comptabilisés de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie la Société s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Le modèle propose deux méthodes pour la comptabilisation des produits, soit à un moment précis ou progressivement, et prévoit une analyse des transactions fondée sur les contrats en cinq étapes pour déterminer si un montant doit être comptabilisé au titre des produits et, le cas échéant, pour établir le montant comptabilisé ainsi que la date de comptabilisation.

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 15, la nouvelle norme a été appliquée rétrospectivement. L'incidence de l'application de l'IFRS 15 sur le résultat net découlant des contrats générateurs de produits en cours était de néant au 1^{er} septembre 2017. La Société a analysé ses flux de rentrées et ses principaux contrats conclus avec des clients au moyen du modèle en cinq étapes de l'IFRS 15, à la suite de quoi il a été établi qu'il n'était pas nécessaire d'apporter quelque changement que ce soit au résultat net ou au calendrier de comptabilisation des produits.

La Société s'est prévaluée de la mesure de simplification suivante dans l'application de l'IFRS 15 :

- Les contrats achevés qui ont commencé et se sont terminés au cours du même exercice et les contrats qui ont été achevés avant le 1^{er} septembre 2017 n'ont pas été retraités.

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie stipulée dans le contrat conclu avec le client et sont comptabilisés à mesure que la Société remplit son obligation de prestation décrite au contrat et transfère le contrôle du produit ou du service au client.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

i) Redevances d'usage

La plupart des produits de la Société sont tirés des redevances d'usage perçues pour les services de navigation aérienne. Les produits sont constatés lorsque les services de navigation aérienne sont rendus. Les tarifs au titre des redevances d'usage sont approuvés par le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs.

Les remboursements au titre des redevances d'usage sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs, ou lorsqu'une obligation implicite existe.

Les modalités générales de paiement de la Société prévoient des périodes de paiement de trente jours pour les services de navigation aérienne, mais des délais de paiement plus courts sont imposés dans le cas de certains clients, lorsque les circonstances le justifient. Les politiques de crédit de la Société exigent aussi des paiements à l'avance ou l'obtention d'une sûreté adéquate dans certaines circonstances.

ii) Contrats de services et de développement

Les produits sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits tirés de contrats de prestation de services sont généralement comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de services.

Normalement, les produits tirés des contrats de développement sont constatés progressivement à mesure que les obligations de prestation sont remplies. Les produits sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des travaux prévus au contrat à la date de clôture et sont évalués selon la méthode des coûts engagés. Selon la méthode des coûts engagés, l'évaluation du degré d'avancement des travaux correspond au ratio des coûts engagés à une date déterminée par rapport au coût estimé total des travaux à exécuter au titre de l'obligation de prestation. Les produits sont comptabilisés proportionnellement à mesure que les coûts sont engagés.

Les estimations des produits, des coûts ou du degré d'avancement sont revues lorsque les circonstances changent. Toute variation des produits ou des coûts estimés est reflétée dans le résultat net de la période au cours de laquelle la direction est instruite des circonstances qui ont donné lieu à la révision.

Dans certains cas, les produits sont comptabilisés à un moment précis, soit lorsque les obligations de prestation sont remplies, ce qui se produit normalement à l'achèvement du contrat.

Lorsque la direction détermine qu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue doit être immédiatement comptabilisée en charges.

Soldes des contrats

Le calendrier de la comptabilisation des produits, de la facturation et de l'encaissement donne lieu à des créances facturées ou non facturées (débiteurs et autres) ainsi qu'à des avances accordées à des clients et à des dépôts (produits différés) figurant dans l'état consolidé de la situation financière.

Les redevances d'usage sont facturées mensuellement en concordance avec la comptabilisation des produits, ce qui donne lieu à des débiteurs. Les redevances annuelles ou trimestrielles, qui s'appliquent généralement aux aéronefs à hélice et qui sont facturées annuellement ou trimestriellement, différées, puis comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, ce qui donne lieu à des produits différés, font exception à cette règle.

En ce qui a trait aux contrats de services et de développement, les travaux sont facturés à mesure qu'ils sont réalisés aux termes des modalités de contrat convenues, soit périodiquement, soit lorsqu'une étape définie contractuellement est achevée. Le moment de la comptabilisation des produits par opposition à celui de la facturation peut donner lieu à des produits à recevoir.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée (« IFRIC 22 »)

L'IFRIC 22 vient préciser que la date de transaction aux fins de la détermination du cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou des produits connexes (ou de la partie d'actif, de charge ou des produits connexes) est la date de la comptabilisation initiale, par l'entité, de l'actif non monétaire ou du passif non monétaire issu du paiement ou de la réception de la contrepartie anticipée. La Société a adopté l'IFRIC 22 en date du 1^{er} septembre 2018, ce qui n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

Prises de position comptables futures

L'IASB a publié un certain nombre de normes et modifications qui ne sont pas encore en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur ses états financiers consolidés.

L'état d'avancement de la mise en œuvre des normes futures par la Société se présente comme suit :

IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, menant à terme son projet d'amélioration de l'information financière à l'égard des contrats de location. La nouvelle norme remplacera l'IAS 17 – *Contrats de location*. Elle énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les deux parties à un contrat. Pour les preneurs, l'IFRS 16 élimine le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement qui existe aux termes de l'IAS 17, et exige la comptabilisation des actifs et des passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. L'IFRS 16 reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17; elle maintient le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement, de même que la comptabilisation d'un contrat de location selon son classement. L'IFRS 16 doit être appliquée rétrospectivement selon une application rétrospective intégrale ou une application rétrospective modifiée, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise, à condition que l'entreprise ait adopté l'IFRS 15.

La Société évalue en ce moment l'incidence éventuelle de l'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés. Pour ce faire, elle a constitué une équipe, recensé ses contrats actuels pourvus de composantes locatives et entrepris de revoir en détail ces contrats afin de déterminer les conséquences qu'ils entraîneront en matière de comptabilité. La Société prévoit employer la méthode d'application rétrospective modifiée au moment où elle appliquera l'IFRS 16.

Il a été déterminé que les révisions et modifications publiées par l'IASB figurant ci-après et qui n'ont pas déjà été mentionnées dans les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion annuel de l'exercice 2018 de la Société pourraient avoir un effet sur la Société dans l'avenir :

Cadre conceptuel de l'information financière (« le Cadre conceptuel »)

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du Cadre conceptuel, sur lequel il s'appuie pour établir de nouvelles normes. Le Cadre conceptuel n'est pas une norme comptable et il ne supplante pas les dispositions des autres normes IFRS. La version révisée du Cadre conceptuel précise que, pour être utile, l'information financière doit être à la fois pertinente et présentée de façon fidèle. Il renferme également des définitions révisées d'un actif et d'un passif, il fournit des critères de comptabilisation des actifs et des passifs et il confirme que différentes méthodes d'évaluation s'avèrent utiles et sont permises.

L'IASB a également publié le document intitulé *Mise à jour des références au Cadre conceptuel* (« les Modifications ») afin de mettre à jour les références aux versions antérieures du Cadre conceptuel dans les normes IFRS. Le Cadre conceptuel et les Modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et leur application anticipée est permise. L'ampleur de l'incidence de ce changement n'a pas encore été déterminée.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et formule des jugements qui influent sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée, sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à l'égard des engagements et des éventualités à la date des états financiers. Ces estimations et jugements sont fondés sur les résultats antérieurs, sur la conjoncture actuelle et sur diverses autres hypothèses formulées par la direction qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Compte tenu de leur nature, ces estimations et jugements font l'objet d'incertitudes et les montants actuellement présentés dans les états financiers consolidés de la Société pourraient s'avérer inexacts dans l'avenir. Toute variation par rapport à ces estimations et jugements pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés. Ces estimations et jugements sont passés en revue régulièrement.

Les principales estimations comptables et les jugements significatifs formulés lors de l'établissement des états financiers du premier trimestre de l'exercice 2019 de la Société sont conformes à ceux qui ont été formulés lors de l'établissement de nos états financiers consolidés annuels de l'exercice 2018 et qui sont décrits dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2018.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Un changement important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un changement qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de l'émetteur. Un tel changement s'est produit au premier trimestre de l'exercice 2019 du fait de la mise en œuvre du système Workday, un logiciel de planification des ressources de l'entreprise (« PRE ») en mode infonuagique. Ce système a amélioré la gestion du capital humain de NAV CANADA et il offre de nouvelles fonctionnalités et possibilités permettant aux Services des finances et de l'approvisionnement de simplifier leurs processus. Étant donné l'importance relative des transactions traitées par ce logiciel de PRE, nous estimons que le changement apporté au CIIF est significatif. Nous avons établi que le CIIF dans le cadre du nouveau système Workday avait été conçu de manière appropriée.